

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 12 DECEMBRE 2005

COMPT E R E N D U

Etaient présents :

Messieurs SAULOUP Louis, BONSERGENT J.François, CADOT Roland, BOISRAME Marcel, M. PERRAULT Eugène, BOURGEGAIS Michel, ROUSSEAU J.Paul, GODICHEAU J.Pierre, LOISEAU Daniel, FOURMAULT Bertrand, LANDRON Pascal, PERRAULT Jean-Marie, LARDEUX Georges, DAVID Francis, JAMET Gilles, GABORIAUD Bernard, HAMON Daniel, BRIN André, Mesdames CHARRAUD Isabelle, DRU Jacqueline, BUREAU Brigitte et GILET-LORAND Sylvie.

Etaient excusés :

M. BERNET Guy, qui avait donné pouvoir à M. GODICHEAU J.Pierre.

Secrétaire de séance : Mme DRU Jacqueline

Assistait également : M.Christine JEMIN (Secrétaire Générale).

Ouverture de la séance à 20H 30.

Présentation, par M. le Maire, des pièces déposées dans les dossiers des Conseillers.

➤ Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil du 7 novembre 2005

M. Gaboriaud demande une modification au niveau de la page 4 du compte rendu, concernant les travaux au stade de la Guenelle : « *installation d'une protection du tableau électrique* »

Accord à l'unanimité.

➤ Adoption de l'ordre du jour de la séance

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande d'y ajouter les points suivants :

↳ décision modificative suite au jugement de l'expropriation – Lotissement LE BOCAGE.

↳ décision modificative concernant acquisition terrain TUSSEAU – route de Segré (suite à la décision du conseil d'octobre 2005)

↳ approbation CAO – ouverture des plis – salle LA MARE AUX COQS – lots peinture et VRD

↳ autorisation pour M. le Maire de signer l'ensemble des pièces du dossier de lotir des Landes 5

↳ délibération du représentant de la commune au niveau de la Communauté de Communes pour le dossier CTU (Contrat Territorial Unique)

↳ autorisation pour M. le Maire de signer le nouveau CONTRAT TEMPS LIBRE au niveau de la Communauté de Communes.

Approbation à l'unanimité.

➤ Sur l'Agenda du Maire

M. le Maire commente le diaporama présentant les différentes rencontres et réunions depuis le dernier Conseil.

⇒ **COMMISSION FINANCES**

➤ Tarifs 2006

Il est proposé au Conseil de retenir une augmentation de 2 %, qui correspond au coût d'évolution de l'INSEE pour 2005.

M. Cadot informe le Conseil que la présentation des tableaux sera étudiée lors des prochaines commissions « patrimoine » et « vie associative ».

Approbation à l'unanimité.

➤ Contraction emprunt pour travaux 2005

M. Bourgeais, salarié d'un établissement bancaire, ne prend pas part au vote.

Suite au travail de la commission, il est proposé de contracter la solution suivante la plus intéressante du moment : un emprunt de 700.000 € en devises étrangères (Francs Suisses) – taux global de 1,30 % dont une marge libor CH de 1 % calée sur le taux de la devise - sur une durée de 20 ans, auprès du Crédit Mutuel.

Approbation à l'unanimité.

M. Hamon demande qu'à l'avenir les documents soient envoyés aux membres de la commission finances quelques jours avant la réunion afin qu'ils puissent les étudier.

➤ Décision modificative – remboursement emprunt Communauté de Communes

Pour permettre le remboursement du dernier emprunt à la Communauté, il est préconisé de rembourser le capital restant dû de 27.826,20 €.

Il est proposé la décision modificative suivante :

cpte 1641 – capital emprunt : + 28.000 €

cpte 2111 – acquisition terrain : - 28.000 €

Approbation à l'unanimité

➤ Décision modificative pour ajustement emprunts avec Trésorerie

Pour permettre un ajustement avec l'état de la dette de la Trésorerie, il est proposé de faire les opérations suivantes correspondant à des modifications d'imputation :

↳ Titres au cpte 1641 et mandats au compte 1687 pour les trois montants suivants : 55.425,25 € / 91.880,88 € / 163.795,58 €

Approbation à l'unanimité.

➤ Landes 5 et parcelles restantes des Landes 2 – prix de vente des terrains

Suite au travail des commissions « Finances » et « Urbanisme », il est proposé de vendre l'ensemble de ces terrain à 69 € le m² - prix acquéreur.

La commune choisit de retenir comme régime fiscal, pour les lots des Landes 5 : LE DROIT DE MUTATION (taux à 4,80 %) plutôt que l'option TVA (19,6 %).

Concernant le régime fiscal pour les parcelles des Landes 2, il doit être identique dans l'intégralité du lotissement, il convient donc de retenir pour ces parcelles : l'option TVA.

Approbation à l'unanimité.

➤ Place Jean XXIII – Avenant honoraires maître d'œuvre (C.E.U.)

Suite aux prescriptions imposées par le service archéologie, le maître d'œuvre doit refaire une partie de son étude, et à cet effet demande un avenant d'un montant de 7.000 € HT

Approbation à l'unanimité.

➤ Place Jean XXIII – Démolition et remise en état du site – Devis STPHA

Montant du devis : 2.38.50 € HT – *Approbation à l'unanimité.*

➤ Indemnité 2005 – Trésorier Payeur

Comme chaque année, le Trésorier sollicite une indemnité de budget et de conseil pour l'année passée. L'année 2005 a vu le passage, à la trésorerie du Lion d'Angers de 4 Trésoriers.

Après discussion, il est proposé d'allouer :

➤ **l'indemnité de budget** à M. KEZSLER pour un montant de **45.73 €** (100 %)

➤ **l'indemnité de conseil** pour M. KEZSLER et ses trois autres collègues, à hauteur de 80 %, ce qui représente un coût global de : **522,67 €**

Approbation à l'unanimité.

➤ Réactualisation montant « aire de stationnement »

Dans le cadre de l'actualisation de l'indice de la construction, il est proposé de faire évoluer ce montant de 2.000 € (institué par le Conseil Municipal en novembre 2003) à **2.152,32 €**. *Approbation à l'unanimité.*

➤ Contrat Association – Ecole Ste Claire

Un projet de délibération a été proposé aux Elus. Il stipule : « *Que la commune du Lion d'Angers s'engage sur le principe à établir un « contrat d'association », qui viendra se substituer au « contrat simple » actuellement en vigueur, avec l'école privée Ste Claire du Lion d'Angers. La circulaire d'application de la loi du 13 août 2004 a été transmise à la mairie le 9 décembre 2005. La commune en fera une analyse et appliquera ces nouvelles dispositions.* »

Ce nouveau contrat permet à l'école privée de demander aux communes de résidence des élèves une participation. Participation obligatoire pour les communes concernant la scolarisation des enfants des écoles élémentaires. Le montant de cette participation est calé sur le coût par enfant dans l'école publique, de la commune de résidence.

➤ RECREA'LION – Subvention d'équilibre

Il est proposé au Conseil une subvention d'équilibre pour cette nouvelle association afin de participer aux frais d'embauche du directeur. Ces dépenses nouvelles (5.820 €) entreront dans le cadre du CONTRAT TEMPS LIBRE pour une subvention sollicitée auprès de la CAF à hauteur de 60 %. La commune ayant déjà versée une avance de 1.000 € (Conseil du 13/06/2005), la commune émettra un mandat de 4.820 € avant fin décembre 2005.

Accord à l'unanimité.

➤ Mairie – Acquisition matériel informatique et logiciel assainissement

Acquisition matériel informatique :

Suite aux différentes propositions, il est proposé de retenir la Sté INEOCOM pour la fourniture de 2 PC avec écrans 19 " pour un montant total HT de 2.893 € HT auquel il convient d'ajouter l'intervention obligatoire de MAGNUS pour un montant HT de 800 €. Il sera également ajouté le coût de l'antivirus annuel et de l'intervention nécessaire au niveau de l'accueil.

Acquisition logiciel informatique « assainissement » :

Actuellement ce logiciel est utilisé en partenariat avec le Syndicat d'Eau, qui en est propriétaire. Ce dernier quittera les locaux début 2006. La commune doit désormais acquérir ce logiciel.

Devis de MAGNUS : 2.240 € HT

Accord à l'unanimité pour les 2 propositions.

➤ Décision modificative n°2 correspondant à acquisition matériel informatique

Suite à la décision d'acquérir du matériel informatique, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Cpte 2111 (terrains nus) : - 5.100 € Cpte 2183 (matériel bureau) : + 5.100 €

Accord à l'unanimité

➤ Modification DCM : « Chemin des 5 chemins »

Suite à la décision du Conseil Municipal du 10 janvier 2005 de vendre ce chemin à M. Maurice FOUCHER, il convient désormais de modifier cette délibération de la manière suivante : « *le Conseil Municipal maintient sa décision du 10 janvier 2005 et précise que cette vente se fera au profit d'un ou de ses héritiers* »

Approbation à l'unanimité.

➤ Décisions modificatives n ° 7 et 8 suite au résultat du Juge de l'Expropriation – Lotissement Le Bocage

La provision sur le budget 2005 étant insuffisante, il convient de modifier le montant de certains comptes de la manière suivante :

Cpte 020 – D - dépenses imprévues : - 13.100 €

Cpte 2313 – D - immobilisations en cours : - 20.000 €

Cpte 2111 – R – terrains nus : + 50.772 €

Suite à ce règlement, la commune doit procéder à des opérations d'ordre à travers une DM :

D 675 – Valeur comptable immob.cédées : - 62.900 €

D 676 – Différence sur réalisation : + 50.772 €

R 192 – Réalisation postérieure : + 113 672 €

R 2111 – Terrains nus : + 50.772 €

R 775 – Produits des cessions : + 50.772 €

Approbation à l'unanimité.

➤ Démolition divers bâtiments (amiante) – étude des différentes propositions

Il est proposé au Conseil de retenir l'entreprise MOREAU pour un montant de 9.430 € HT pour les démolitions suivantes : maison 10, rue des Tilleuls – dépendances salle des Tilleuls et ancien bâtiment pour les aéroglisseurs.

Accord à l'unanimité.

➤ Décision modificative n° 9 – Acquisition terrains TUSSEAU

Suite à la décision du Conseil Municipal du 3 octobre 2005 de préempter sur ces terrains, il convient d'approvisionner le compte en conséquence de la manière suivante :

Cpte 2111 – D – Terrains nus : 14.482 €

Cpte 2313 – D – Immobilisations en cours : 14.482 €

Accord à l'unanimité.

➤ Extension Salle de la Mare aux Coqs – choix lots « peinture » et « VRD »

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot « peinture » – entreprise LANDRY : 12.520,62 € HT

Lot « VRD » - entreprise DURAND : 18.625,00 € HT

M. le Maire est autorisé à signer l'ensemble des pièces du marché

Début des travaux vers le 15 janvier 2006, pour une durée de 6 à 7 mois.

Accord à l'unanimité.

➤ Landes 5 – choix de l'entreprise VRD

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise :

Lot « VRD » - entreprise DURAND :

▪ tranche ferme – voirie provisoire : **132.938,50 € HT**

▪ tranche conditionnelle – voirie définitive : **120.442,75 € HT**

TOTAL : 253.381,25 € HT

Accord à l'unanimité.

➤ Subvention d'équipement pour le club de hand-ball

Montant proposé : 1.318 € *Accord à l'unanimité.*

➤ Tarifs 2006 pour insertion publicitaire dans le bulletin

Comme chaque année, le Conseil Municipal délibère sur le coût pour les commerçants – artisans des insertions publicitaires dans le bulletin

Les tarifs 2006 (+2% par rapport à 2005) seront les suivants :

TARIFS 2006	3 parutions	4 parutions	6 parutions
1/4 de page	199 €	257 €	379 €
1/8 de page	128 €	167 €	245 €
1/16 de page	116 €	151 €	220 €

Accord à l'unanimité.

M. Godicheau déplore que le Conseil délibère après le démarchage.

M. Bourgeois répond que la lettre d'accréditation ne lui est remise qu'après le passage au Conseil !

M. Sauloup demande qu'à l'avenir le Conseil puisse délibérer avant le mois de septembre.

⇒ **COMMISSION PERSONNEL**

M. Sauloup rappelle l'arrivée d'Annabel CARDONA depuis le 24 novembre dernier et précise que M. URFIN (consultant) continue sa mission.

A cet effet, M. Fourmault demande que cette dernière soit expliquée à l'ensemble du Conseil.

M. Sauloup indique qu'en premier lieu, il a aidé la commune au dernier recrutement et Mme Jemin dans le cadre de la réorganisation du personnel.

Mme Jemin précise que le personnel technique et administratif a rencontré personnellement ce consultant afin de lui expliquer son travail et ses souhaits. A la suite de ces différents entretiens, une réflexion s'est mise en place entre M. le Maire, M. Gastineau et Mme Jemin. La dernière phase de sa mission consiste à l'aide pour la réalisation des fiches de poste et les entretiens d'évaluation (pour fixer les objectifs) qui se dérouleront début 2006.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE – LOGEMENT**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : J.F. BONSERGENT

☞ Débat d'Orientation Budgétaire organisé au sein du CCAS.

☞ Etude des différentes aides obligatoires et facultatives

☞ Accord du CCAS sur la convention intermédiation « Programme social thématique ».

Principe de cette convention :

Le propriétaire peut bénéficier d'une aide pour la réalisation de ses travaux à hauteur de 50 % octroyés par l'ANAH. En contrepartie, le CCAS proposera une liste de locataires répondant aux critères de cette convention. Engagement sur une durée de 10 ans. Si le locataire rencontre des difficultés concernant le paiement de ses loyers, le CCAS s'engage à l'aider dans ses démarches, notamment pour obtenir une aide du FSL.

☞ M. Bonsergent félicite notamment MM. Gaboriaud et Jamet pour leur investissement dans le cadre de la Banque Alimentaire, ainsi que tous les bénévoles qui se sont associés à cette opération.

Résultat de la collecte 1.400 Kg (pour mémoire : 800 Kg en 2004)

☞ Résultats du Téléthon : 3.300 € uniquement sur le Lion – 4.459 € en incluant les dons de Grez-Neuville. Remise officielle le Mercredi 14 décembre à 18 H.

⇒ **COMMISSION VOIRIE**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : J.P. ROUSSEAU

Réception des travaux quai d'Anjou – Eclairage du pont – Eclairage route de Château-Gontier – Etude du rapport « Pierres et Eaux » pour les Landes 5 – Réception provisoire travaux Bd Halligon et Landes 3-4 – Schéma Village – Lecture d'un courrier d'un administré concernant des problèmes de sécurité liés au stationnement avenue Jules Verne (un aménagement provisoire a été réalisé en attendant l'aménagement définitif) – Courrier du SYMBOLI concernant les panneaux d'alerte de crues.

➤ Landes 5 – signature convention avec le SIAEP

Les membres du Syndicat d'Eau ont entériné en novembre dernier les nouvelles modalités d'interventions techniques et financières du Syndicat pour les travaux de canalisations, extensions, renforcements et divers autres travaux.

Dans ce cadre, une convention doit être signée entre la commune et le SIAEP concernant les travaux du lotissement des Landes 5.

Deux solutions sont proposées : soit la commune assure la maîtrise d'ouvrage et finance les travaux, soit elle la confie au SIAEP qui refacturera les travaux à la commune.

Il est proposé de retenir la 1^{ère} solution. Les travaux ont été prévus sur la base d'un cahier des charges fourni par le SIAEP.

M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

Accord à l'unanimité.

➤ Une demande a été adressée à la mairie de la part du HART DISCOUNT LEGUMES afin de pouvoir indiquer sa présence sur les panneaux d'indication de la commune.

Il est rappelé qu'aucun commerce ne figure à ce jour sur les panneaux.

Il est proposé de réaliser en 2006 un panneau regroupant l'ensemble des entreprises installées sur la zone artisanale.

⇒ **COMMISSION PATRIMOINE**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : R. CADOT

Visite de la maison 10, rue des Tilleuls (après sa démolition, cet endroit sera utilisé comme parking) – Informations sur la future salle de gymnastique – Informations sur l'état des dépenses – Discussions sur les prévisions 2006 – Bilan piscine (déficit 44.934 €) – Le devenir de la salle de gymnastique actuelle – Travaux réalisés par le personnel communal au niveau du local des aéroglistes.

Concernant la piscine, M. Fourmault s'étonne que 90 % des charges restent à la commune.

M. Sauloup rappelle que c'est un service proposé par la commune, et comme toute piscine le résultat est déficitaire. La difficulté est d'en fixer le montant « plafond ».

M. Landron demande si des travaux sont prévus pour le budget 2006.

M. Sauloup répond que la commune entretient dans les meilleures conditions afin de pérenniser l'outil. Bien entendu, si un imprévu survient, il conviendra de prendre une décision à ce moment là.

M. Cadot signale qu'il conviendra de changer les bâches afin de faire des économies au niveau du chauffage de l'eau.

Une réunion est prévue avec les responsables des écoles début 2006 afin d'organiser la prochaine saison.

⇒ **COMMISSION URBANISME**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : M. BOISRAME

Prix des Landes 5 – Etude des différents documents d'urbanisme – Nom pour le bâtiment face à la résidence F. Hubert et route d'Angers - Questions diverses

➤ Nom de la future résidence – à l'angle de la route d'Angers et de la rue des Acacias

La commission propose de retenir : « Résidence Théodore FORESTIER » - Maire du Lion d'Angers de 1940 à 1944, qui s'est investi au service des autres pendant l'occupation.

Accord à l'unanimité.

➤ Chemin Bosson La Porte – Cession

Une délibération est proposée au Conseil : acquisition pour l'euro symbolique et frais de géomètre et notaire à la charge du propriétaire actuel.

➤ Information sur le coût d'acquisition du m² annoncé par le Juge, pour l'expropriation du Bocage : 3,04 €.

⇒ **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : E. PERRAULT

Préparation pour la fête de la musique 2006 – Téléthon – Questions diverses

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE et TOURISME**

➤ Résultats du travail de la commission

Rapporteur : M. BOURGEOIS

Prochain bulletin 24 pages au lieu de 20 pour insertion des informations du SISTO – Etude des différents moyens de distribution avec le coût (100 € pour 1.000 exemplaires par LA POSTE – 450 € sous film biodégradable) – Tarifs publicité bulletin – Planning distribution bulletin pour 2006 –

M. Godicheau demande si l'on doit maintenir le même nombre de parutions dans l'année alors que la commune aura son site pour 2006.

M. Bourgeois répond que tous les Lionnais n'ont pas INTERNET et que le nombre élevé d'articles confirme la fréquence de parution.

➤ Site Internet

Présentation de l'interface et de la page de garde par M. BOURGEOIS. Documents validés par la commission.

M. LANDRON s'étonne que ce soit la commission et non le Conseil qui valide ce genre de documents.

M. BOURGEOIS répond qu'un nombre si important ne peut pas être associé à un tel choix : « trop de goûts différents dans la nature ... » ; de plus, il ne fallait pas perdre

trop de temps pour tenir les délais annoncés. Le choix définitif a été fait par M. le Maire et l'adjoint délégué à la communication.

Mme CHARREAU regrette de ne pas avoir été associée lors de la phase finale.

M. BRIN lui répond que les membres de la commission ont eu l'occasion de s'exprimer s'ils le souhaitent.

M. BOURGEAIS aborde le point sur « l'expression des groupes » sur le site.

Il rappelle que la loi « démocratie et libertés » de février 2002 rend possible l'expression des groupes qui composent le conseil municipal. Il approuve cette liberté d'expression mais ne partage pas le souhait de certains de voir la liste d'appartenance des groupes au niveau du trombinoscope. Cette manière de procéder ne se réalise que dans les grandes villes.

M. FOURMAULT réitère sa demande de voir les membres de son groupe, sur le trombinoscope, avec le nom de ce dernier. Il précise que de nombreux habitants sont arrivés au Lion et ne connaissent pas la composition du Conseil.

M. BOURGEAIS, au nom de M. le Maire, propose que les modalités d'application de cette expression soient étudiées par la commission qui avait travaillé sur le règlement intérieur. Ce dernier devant être modifié par l'arrivée du SITE.

Mme JEMIN donne la composition de cette commission : M. le Maire – M. Cadot – M. Bourgeois – M. Fourmault et M. Godicheau.

M. FOURMAULT demande à M. SAULOUP s'il souhaite un recensement complémentaire afin de modifier le mode de scrutin pour les prochaines élections.

M. SAULOUP lui répond que ce dossier sera étudié en 2006.

Autres points étudiés par la commission :

Carte de vœux 2006 – La rencontre pour les remerciements des illuminations (8 janvier à 17 H avec spectacle) – Les illuminations pour 2006 – Les Foliklores 2006 (groupe mexicain le 8 juillet).

⇒ QUESTIONS DIVERSES

➤ Rapport annuel 2004 : eau – assainissement et déchets

M. le Maire rappelle que ce rapport est consultable à l'accueil de la mairie.

Approbation à l'unanimité.

➤ Compte rendu du Conseil d'école primaire par M. Fourmault

Rôle du Conseil d'école – 162 élèves prévus pour la prochaine rentrée ce qui permettrait l'ouverture d'une nouvelle classe – Effort pour initiation aux langues étrangères – Acquisition vidéo projecteur sur 2006 – Tutorat des CM2 vers les CE1 – Classe de neige 2006 – Réflexion sur une étude surveillée – Mise en valeur de la citoyenneté.

➤ Compte rendu du Conseil d'école maternelle par M. Sauloup

Nouveaux parents – Demande de travaux : préau

➤ Information sur le jumelage

Projet 2006 : déplacement au carnaval de BAD BUCHAU avec visite du parlement européen à Strasbourg – 20^{ème} anniversaire du jumelage avec l'Angleterre sur le thème « Environnement et Santé » avec la participation des écoles – une délégation tchèque sera présente – La section « jeunes » a bénéficié d'une subvention européenne de 6.500 €.

➤ Représentant de la commune pour le CTU au niveau de la Communauté

Il est proposé que le représentant soit M. SAULOUP.

Accord à l'unanimité.

➤ Signature CONTRAT TEMPS LIBRE

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat temps libre tripartite : CAF – Communauté et Communes. Prise d'effet : **01/01/2005** afin de bénéficier de financements dès 2005.

Approbation à l'unanimité.

M. le Maire et les Adjointes annoncent les dates de réunions pour les prochaines commissions.

Clôture de la séance à 23 H 15.